



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE
Ville de Sainte-Marie

Objet : Règlement numéro 453-11-2024

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Nancy Labbé, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Nouvelle-Beauce, **qu'à la séance statutaire du 27 novembre 2024**, il a été adopté le règlement numéro 453-11-2024 « **Règlement numéro 453-11-2024 relatif à la répartition des quotes-parts et à leurs versements pour l'année 2025 et les suivantes - Abrogeant le règlement numéro 440-11-2023** ».

Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Donné à Sainte-Marie, le 28 novembre 2024.

Nancy Labbé
Directrice générale
et greffière-trésorière